

PROGRAMME

Lancement de la

Cohorte Participation de la Jeunesse

Semaine internationale de la démocratie Bruxelles



Lundi, 12 septembre

Toute la journée - Arrivées et réunions bilatérales

Mardi, 13 septembre

Matin - Arrivées et réunions bilatérales

12h00 - Réunion préparatoire du co-leadership : EPD, CE (DG INTPA), AfricTivistes, EDYN, Ghana, Népal

Lieu : Commission européenne Direction générale des partenariats internationaux, Rue Joseph II 54, Bruxelles 1000

15h00 - Team-building & visite interactive de Bruxelles / Séance de team-building en salle

Lieu : à confirmer

n.b.: Ellen Leafstedt et/ou Sara Hurtado viendra vous chercher à l'hôtel NH Louise à 14h30.

19h00 - Dîner de bienvenue

Lieu : à confirmer



Mercredi, 14 septembre

Lieu : Commission européenne Direction générale des partenariats internationaux, Rue Joseph II 54, Bruxelles 1000 : Salle J 54 00/011A

n.b.: Ellen Leafstedt et/ou Sara Hurtado viendra vous chercher à l'hôtel NH Louise.

9h30 - Atelier sur **l'impact des innovations technologiques sur la participation des jeunes aux processus démocratiques**, animé par Dr Manuel Wally, chercheur indépendant, expert électoral international - partie 1

11h00 - Pause café

11h30 – Atelier sur **l'impact des innovations technologiques sur la participation des jeunes aux processus démocratiques**, animé par Dr Manuel Wally, chercheur indépendant, expert électoral international - partie 2

13h00 – Pause déjeuner

14h00 - Séances d'apprentissage entre pairs entre les membres de la cohorte

- Présentation sur les technologies civiques par les AfricTivistes
- *Autres présentations par les membres de la Cohorte à confirmer*

16h00 - Brainstorming sur **les engagements étatiques du Sommet pour la Démocratie autour de la participation des jeunes**, animé par Jean Costedoat-Miossec, Chargé de Programme pour la participation politique des jeunes, Commission européenne (DG Partenariats internationaux)

À partir de 17h30 - temps libre



Jeudi, 15 septembre

Lieu : Comité européen des régions, Bâtiment Jacques Delors, Rue Belliard 99/101, Bruxelles 1040

n.b.: un membre de l'équipe EPD viendra vous chercher à l'hôtel NH Louise.

09h00 – Inscription

09h30 - Conférence sur **la démocratie dans l'ère de la géopolitique**, avec un discours d'Abdallah Hamdok, ancien Premier ministre du Soudan (organisée par European Endowment for Democracy)

11h30 – Pause café

11h45 - Session sur **le dialogue sur les présidences de l'UE et l'agenda externe de la démocratie de l'UE : Saisir l'élan pour le changement démocratique** (organisée par International IDEA)

13h00 – Pause déjeuner

14h00 - Session sur **La voix de 50% : Lancement de la Cohorte Participation de la Jeunesse pour l'Engagement Politique et Civique** (Organisé par European Partnership for Democracy)



Vendredi, 16 septembre

Lieu : Commission européenne Direction générale des partenariats internationaux, Rue Joseph II 54, Bruxelles 1000 : Salle J 54 00/011A

09h00 - Réunion de travail de la Cohorte pour l'engagement civique et politique des jeunes

- Attentes des membres de la Cohorte
- Planification des activités pendant l'Année d'action
- Échange sur les stratégies de plaidoyer pour les engagements étatiques du Sommet pour la démocratie
- Mesure du succès et récolte des résultats

A partir de 12h00 - Départs et réunions bilatérales



Important à savoir

Contacts des organisateurs de l'événement

European Partnership for Democracy

- À contacter à propos de questions sur les visas, les vols, le logement, les partenaires non-gouvernementaux et la conférence IDD
- Adresse : Rue Froissart 123/133, Bruxelles 1040
- Ellen Leafstedt : ellenleafstedt@epd.eu / +32 494 38 44 34
- Sara Hurtado Meseguer : sarahurtadomeseguer@epd.eu / + 34 665 30 92 39

Commission européenne (DG Partenariats internationaux)

- À contacter à propos de questions sur les lieux des événements, les intervenants, les partenaires gouvernementaux et les ateliers
- Adresse : Rue Joseph II 54, Bruxelles 1000
- Jean Costedoat-Miossec : jean.costedoat-miossec@ec.europa.eu / +32 229 89 840

Protocole relatif aux lieux des événements

Veillez noter que les bâtiments institutionnels de l'UE sont sécurisés, c'est-à-dire que votre identité devra être vérifiée avant votre arrivée.

Pour les ateliers situés à la Commission européenne (Rue Joseph II 54), Jean Costedoat-Miossec demandera un badge temporaire en votre nom et vous enverra un courriel vous demandant de confirmer votre identité pour recevoir un V-PASS.

Pour la conférence publique située au Comité européen des régions, vous devrez enregistrer vos coordonnées via [ce formulaire](#) avant le 8 septembre au plus tard pour recevoir un badge temporaire pour la journée.



Se déplacer dans Bruxelles

Le quartier européen est entièrement accessible à pied, mais les transports publics sont également facilement accessibles via la **ligne de bus 12** (accès à l'aéroport de Bruxelles-Zaventem) et les **gares Schuman et Luxembourg** (accès à l'aéroport de Bruxelles-Zaventem et aux autres gares). Nous vous recommandons d'acheter une carte de mobilité rechargeable pendant votre séjour à Bruxelles (incluse dans les indemnités journalières) ; voir plus d'informations sur les [cartes de mobilité MOBIB](#).

Veillez informer l'équipe d'EPD de tout besoin d'accessibilité que vous ou vos collègues pourriez avoir. Certaines parties du programme de la semaine sont nécessitent de la mobilité (notamment les déplacements à pied entre les lieux des événements), veuillez donc faire savoir dès que possible pour que nous puissions adapter le programme à vos besoins.

Un membre du personnel d'EPD vous accompagnera aux événements de la semaine depuis l'hôtel NH Louise comme indiqué ci-dessus.

Directives relatives aux indemnités journalières

Les taux applicables aux indemnités journalières ne doivent pas dépasser le taux de 239,00 EUR. Les indemnités journalières couvrent l'hébergement, les repas, les déplacements locaux dans le lieu de mission et les frais divers, comme suit :

- 50% du tarif journalier per diem pour l'hôtel
- 5 % du tarif journalier per diem pour le petit-déjeuner
- 15 % du taux journalier de l'indemnité journalière pour le déjeuner
- 15 % de l'indemnité journalière pour le dîner
- 15 % du tarif journalier pour les frais accessoires (transport à l'intérieur de la ville et autres frais divers).

Veillez noter les points suivants :

- La période à prendre en compte pour calculer le pourcentage de l'indemnité journalière éligible est la période comprise entre le moment du départ du pays d'origine (sur la carte d'embarquement) et le moment de l'arrivée dans le pays d'origine (sur la carte d'embarquement).
- Pour les frais accessoires, l'heure de départ doit être prise en considération, c'est-à-dire que si le représentant part après midi, l'EPD ne couvrira que 7,5 % des frais accessoires de ce jour-là.



- Les repas fournis ou offerts par l'organisateur (petit-déjeuner, déjeuner ou dîner) ou inclus dans le prix de l'hôtel ou prévus pendant le voyage (par exemple par la compagnie aérienne), doivent être déduits de l'indemnité journalière éligible, c'est-à-dire réduits du pourcentage correspondant comme indiqué ci-dessus.

En ce qui concerne les dépenses éligibles qui ne sont pas couvertes par l'indemnité journalière et pour lesquelles le membre du personnel a effectué un paiement anticipé, le membre du personnel doit les inclure dans la demande de remboursement des frais d'EPD (à envoyer après le voyage). Lors de la déclaration des dépenses liées au voyage, les billets de transport (y compris les cartes d'embarquement/tickets de train) doivent être fournis et joints à la déclaration de frais pour établir la preuve des heures d'arrivée et de départ.

Des copies de la déclaration de réception des indemnités journalières doivent être incluses. Il peut s'agir d'une note de frais ou d'une déclaration de réception des indemnités journalières, sur laquelle la personne qui reçoit les indemnités journalières doit signer pour confirmer la réception de l'argent. Ce document doit également indiquer le nom de la personne à qui les indemnités journalières sont payées, la date de réception et le pays dans lequel les indemnités journalières sont payées à une personne.

